

COMITE DE PILOTAGE

29^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue le lundi 29 janvier 2018, dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie

Compte-rendu

Le Comité de pilotage a tenu sa vingt-neuvième réunion ordinaire, la première de l'année 2018, le lundi 29 janvier 2018 dans la salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie sur convocation de son Président.

Etaient présents à cette réunion dix-neuf (19) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et les membres du Secrétariat technique. Ci-joint la liste de présence.

La réunion a été ouverte à 15 heures 22 minutes par le Président du Comité de pilotage Monsieur Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Ministre des Mines et de l'Energie. Dans son mot introductif, il a adressé des vœux de nouvel an à tous les membres et a souhaité pleins succès aux travaux du Comité de pilotage au cours de la nouvelle année. Le Président a également rendu hommage à Monsieur Badawasso GNARO, Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances et Vice-président du Comité de pilotage admis à la retraite, à qui se substitue aux mêmes postes Monsieur Badanam PATOKI. La parole a alors été donnée à Monsieur PATOKI qui a exprimé sa volonté et sa disponibilité à œuvrer avec tous les membres du Comité de pilotage pour la réussite de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Les nouveaux membres dont le mandat commence en 2018 ont été présentés à l'assemblée. Il s'agit de Messieurs Kokou Elorm AMEGADZE, Yao ANANI et Koffi AGBENENE.

Le projet d'ordre du jour de la réunion a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et adoption des comptes rendus de la 28^{ème} réunion ordinaire, de la 12^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage et de la séance de travail avec le conciliateur indépendant
 2. Examen et adoption des commentaires du Comité de pilotage sur les projets de rapports de validation du Togo
 3. Divers
-
1. **Examen et adoption des comptes rendus de la 28^{ème} réunion ordinaire, de la 12^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage et de la séance de travail avec le conciliateur indépendant**

Les comptes rendus de ces trois réunions ont été présentés par le Coordonnateur national et adoptés par les membres du Comité de pilotage sous réserve des amendements.

Après l'adoption des différents comptes rendus, la suite de la réunion a été dirigée par le Vice-président, le Président étant appelé à une autre charge.

2. Examen et adoption des commentaires du Comité de pilotage sur les projets de rapports de validation du Togo

Avant de partir, le Président a félicité tous les membres pour leur contribution à l'atteinte des résultats louables constatés dans les rapports de la deuxième validation du Togo transmis au Secrétariat technique de l'ITIE-Togo le 10 janvier 2018.

Les membres du Comité de pilotage ont exprimé leur satisfaction sur la qualité et les explications pertinentes contenues dans le rapport d'évaluation initiale du Secrétariat international et sur celui du Validateur indépendant. Sur vingt-sept (27) exigences, le Togo a accompli dix-huit (18) progrès satisfaisants, huit (8) progrès significatifs et un (1) progrès inadéquat.

Selon le Coordonnateur national, les membres ont jusqu'au 1^{er} février 2018 pour envoyer leurs commentaires sur les deux rapports. Il a aussi relevé que le Togo a 18 mois pour apporter des mesures correctives aux neuf (9) exigences qui n'ont pas atteint des progrès satisfaisants.

Bien que les membres aient approuvé les conclusions du rapport sur la collecte initiale de données et la consultation des parties prenantes, ils ont décidé d'apporter des éclaircissements sur l'évaluation des exigences 2.3 (registres des licences) et 7.4 (résultats et impacts de la mise en œuvre) afin que l'appréciation de ces deux exigences soit réorientée dans le sens d'un progrès satisfaisant.

Pour l'exigence 2.3, portant sur le registre des licences, Monsieur Damégare SOGLE, Directeur Général des Mines et de la Géologie a souligné que pratiquement toutes les licences dans le domaine minier ont été publiées sur le site web de la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) avant le début de la validation. Chacune de ces licences contient les informations sur la date de la demande dans la partie portant sur « les visas » et sur les coordonnées du périmètre octroyé, en se référant à l'article 1^{er} de l'Arrêté portant octroi de licence. Selon lui, ces principes ou dispositions étaient disponibles avant l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2014 et le conciliateur est informé de l'existence de toutes les licences sur le site web de la DGMG. Il aurait omis de les reporter dans les informations relatives aux sociétés minières. Il a également ajouté que les coupes nationales et régionales de la carte géologique et minière du Togo sont disponibles et en vente à la DGMG.

En ce qui concerne l'exigence 7.4 portant sur les résultats et les impacts de la mise en œuvre, les membres ont confirmé que ces résultats existent et sont mesurables non seulement dans la gouvernance des secteurs des mines et des finances, mais également dans d'autres secteurs et d'une façon générale sur la vie politique, économique et sociale du pays. La conduite de ces évaluations est systématique dans la mesure où elles sont prévues dans le plan d'actions triennal de la mise en œuvre de l'ITIE (confer les rapports d'avancement de chaque année et l'auto-évaluation à la fin de chaque période de mise en œuvre). De plus, les plus hautes autorités des institutions telles que la Présidence de la République, la Primature, le Secrétariat Général du Gouvernement, l'Assemblée Nationale, la Cour des comptes, la Cellule du Millenium Challenge Account, ont systématiquement fourni, à la demande du Coordonnateur National, les résultats de l'implication de l'ITIE dans leurs systèmes. Ces informations ont d'ailleurs constitué l'essentiel de la documentation fournie lors de la collecte des données de la validation.

Après ces différentes observations émises par le Comité de pilotage et qui seront envoyées au Secrétariat international pour être prises en compte, le Vice-président a souhaité qu'une commission soit mise en place pour élaborer un plan d'actions afin d'apporter des solutions aux constatations faites dans les deux documents.

3. Divers

Dans les divers, Monsieur AMEGADZE, de l'ONG les Amis de la Terre, a fait remarquer que l'ITIE-Togo est de moins en moins visible sur les médias et qu'il faudra mettre tout en œuvre pour une meilleure visibilité de l'ITIE-Togo comme au début de la mise en œuvre du processus. Monsieur AGBENENE, du Mouvement Martin Luther King, a souhaité que la rubrique sur la gestion des ristournes versées aux collectivités locales soit intégrée dans le plan d'actions de l'ITIE-Togo. Mais il lui a été expliqué que cette activité ne relève pas de l'ITIE-Togo.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion a pris fin à 18 heures 30 minutes.

Adopté à Lomé, le 09 mai 2018
Pour le Comité de pilotage
Séance ordinaire du 29 janvier 2018

Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON

Le Président du Comité de pilotage



Dèdèriwè ABLY-BIDAMON

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible text centered on the page, possibly a title or subtitle.

